

Conditions du Don de Mobilier

Le mobilier proposé est d'occasion et une fois qu'il sera donné, la CAN ne pourra être tenue responsable de sa dégradation ou de son mauvais fonctionnement.

Le mobilier sera dans un premier temps proposé aux communes.

L'enlèvement sera à la charge de la Commune.

Si une commune est intéressée, elle doit se manifester auprès de Véronique RENAUD, Service DGP au 05 17 38 80 84 ou par mail veronique.renaud@agglo-niort.fr au plus tard le 14 octobre 2020.

La demande sera enregistrée mais ne vaut pas attribution. Une répartition sera faite selon les demandes et de manière équitable.

Les communes seront informées au plus tard le 30 octobre 2020 des attributions. Elles auront jusqu'au 20 novembre 2020 pour venir récupérer le mobilier (sur RDV).

Au-delà de cette date, le mobilier sera proposé à Emmaüs et Créa Solidaire qui auront 15 jours pour récupérer le mobilier.

Au-delà, tout le mobilier sera évacué vers une benne Valdélia.